Connaissez-vous vos droits?

La personne qui se prétend sans aucun handicap est handicapée par son manque de franchise (Daniel Desbiens, écrivain québécois)

Droit des personnes handicapées

CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES

La convention ratifiée par le Canada en 2010 ne donne pas de nouveaux droits à ces personnes, mais elle souligne leurs besoins particuliers. Elle rappelle l'importance de la non-discrimination, de l'accessibilité et du respect de la dignité. **Les gouvernements qui ont ratifié la convention s'engagent à mettre en place des moyens en vue de faire respecter les droits et libertés des personnes.** Ils ont promis de porter une attention particulière aux femmes et aux enfants. Ces mesures peuvent prendre une forme législative, administrative, etc.

POURQUOI CETTE CONVENTION EST-ELLE IMPORTANTE?

Même si les personnes handicapées sont protégées par les droits de la personne comme tout le monde, leurs droits sont plus susceptibles d'être bafoués. La convention cherche à éliminer les inégalités qui pourraient faire en sorte qu'une personne handicapée ne puisse pas se réaliser pleinement.

Les personnes handicapées ont un potentiel aussi important que d'autres personnes. Pensons à Terry Fox, il a couru plus de 5000 km avec une jambe artificielle. **En adoptant la convention relative aux droits des personnes handicapées et en mettant en place des moyens d'action concrets, on s'engage à passer de l'égalité de droit à l'égalité de fait.** Cela contribue à leur faire une meilleure place dans la société.

QU'ARRIVE-T-IL SI CETTE CONVENTION N'EST PAS RESPECTÉE

Le non-respect des droits des personnes handicapées contribue à alimenter les préjugés à leur égard et à les isoler. L'accès au travail, au logement, aux soins de santé leur est plus difficile. Dans une telle condition, ils sont plus sensibles à se retrouver en situation de pauvreté. Par ailleurs, l'ONU souligne que le non-respect des droits des personnes handicapées est aussi un obstacle au développement.

NOUS AVONS DES DROITS ET DES RESPONSABILITÉS

L'adoption de la *Convention relative aux droits des personnes handicapées* incite entre autres à adapter les nouveaux édifices aux personnes à mobilité réduite. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, **la construction d'un nouveau bâtiment adapté aux personnes handicapées ne fait augmenter les coûts de cet édifice que de 1%.** En rendant accessibles les services publics, on respecte aussi le droit à la liberté de ces personnes. Enfin, la coopération internationale est essentielle afin d'atteindre les objectifs de la convention, car certains États peuvent avoir plus de difficulté que d'autres à relever le défi de la convention.

Relevez le défi

Essayez de manger un repas les yeux fermés pour vous sensibiliser à la réalité d'une personne aveugle; tentez l'expérience en famille ou entre amis.

Le saviez-vous?

1- En avril dernier, en annulant l'avis d'expulsion de la famille Barlagne dont la fillette de 8 ans atteinte de paralysie cérébrale avait été qualifiée de «fardeau excessif» pour le Canada, le gouvernement Canadien a fait un pas en avant pour les droits des personnes handicapées.

2- Depuis 1968, le Canada a participé à tous les jeux paralympiques. Aux derniers jeux de Vancouver, l'équipe paralympique a remporté 10 médailles d'or. Notez qu'il existe 25 sports paralympiques dont le basketball, la natation, le tir à l'arc et le judo.

3- Handicap International rapporte que les mines antipersonnel frappent entre 15 000 et 20 000 personnes par année dans 84 pays du monde. Ceux qui ne sont pas tués restent souvent handicapés pour le reste de leur vie. En 1997, 122 gouvernements étaient réunis à Ottawa pour signer une convention interdisant l'usage de ce type de mine. Toutefois, il reste encore de nombreuses zones à déminer à l'échelle mondiale.

Vrai ou faux?

1- Il y avait environ 15% de personnes vivant avec une incapacité au Canada en 2006

Vrai, il y a environ 4,4 millions (14,3%) de Canadiens vivant avec une incapacité[1]

2- La proportion de personnes vivant dans la pauvreté est plus grande chez les personnes handicapées que dans l'ensemble de la population du Québec

Vrai, selon l'OPHQ, 23% des personnes handicapées vivaient avec un faible revenu au Québec en 2006, c'est environ le double du pourcentage de l'ensemble de la population.

3- Il y a une plus grande proportion de personnes handicapées chez les enfants au Canada

Faux, il y a plus de personnes handicapées chez les plus âgés; on compte environ 3,7% chez les enfants de 14 ans et moins et 56,3% chez les plus de 75 ans au Canada en 2006 selon le gouvernement canadien.[1]

[1]http://www4.rhdcc.gc.ca/.3nd.3c.1t.4r@-fra.jsp?iid=40

4- L'escrime est un sport paralympique

Vrai, depuis 2000 les Canadiens participent aux compétitions paralympiques d'escrime en fauteuil roulant.

Les prochains jeux paralympiques auront lieux à Londres en 2012. Voyez tout les détails de la programmation et les sports présentés lors de ces événements sur le site

london2012.com